



Ouvrir sa porte:

guide pour tous
les acteurs du réseau

un programme de





**Chers amis,
il y a de la joie à ouvrir sa porte,
à tenter cette aventure de l'hospitalité,
à rencontrer une personne déplacée
par force. Que nous nous posions
la question de le faire, que nous soyons
depuis longtemps partie prenante
de cet accueil, ce guide partage
l'expérience du programme JRS Welcome...
Qu'il nous aide à avancer
sur le chemin de l'accueil réciproque.**

Bonne lecture !

Guillaume Rossignol
Directeur JRS France



Depuis plus de 10 ans, l'association JRS France (Jesuit Refugee Service) agit aux côtés des demandeurs d'asile et des réfugiés, pour les accueillir dignement, les servir et défendre leurs droits.

Notre vocation : lutter contre leur isolement et leur exclusion sociale.

Notre volonté : apporter une réponse globale à l'ensemble de leurs besoins. Notre accompagnement est basé sur la rencontre personnelle et la prise en charge individuelle.

Notre objectif : être le tremplin pour une intégration réussie.

Nos différents programmes : hospitalité et hébergement temporaire en ville dans des familles bénévoles, école de français, activités culturelles et sportives co-construites, accompagnement juridique, aide au retour à l'emploi ou à l'orientation vers des formations, découverte et intégration en milieu rural ainsi qu'accompagnement pour un accès facilité aux soins de santé.

Au-delà de cette mission d'accompagnement, l'association **défend les droits des personnes déplacées par force** grâce à un programme de plaidoyer, au niveau national et européen. Nos actions s'appuient sur une charte partagée par tous les membres de JRS France (cf p27).

Chaque jour, tous les acteurs de JRS France montrent que la rencontre efface la crainte de l'étranger au profit de la confiance et de la fraternité.



JRS dans le monde

JRS France, association loi 1901, est rattachée à JRS International, organisation non gouvernementale internationale catholique, fondée en 1980 et portée par les Jésuites. Présente dans 57 pays, dont une vingtaine en Europe, elle œuvre auprès des personnes déplacées par force. Au total, environ 1 049 781 personnes ont bénéficié de ses actions en 2020.

PHOTO ©BILAL ZOBA

PHOTO © MOHAMMAD ELITHY

JRS Welcome propose une hospitalité et un hébergement provisoire et gratuit au sein d'un réseau national de familles, de colocations, de personnes seules ou de communautés religieuses, pour des personnes en demande d'asile laissées à la rue, faute d'accès au Dispositif National d'Accueil.

Il ne s'agit pas d'héberger en urgence, mais de permettre avant tout une expérience de rencontre réciproque entre accueillants et personnes accueillies, le plus difficile à vivre pour les demandeurs d'asile étant l'absence de relations.

Il s'agit donc de permettre aux personnes accueillies de découvrir la culture du pays, en partageant pendant un temps le quotidien de personnes vivant en France. C'est également l'occasion pour les bénévoles (accueillants, accompagnateurs,...) de découvrir la culture du pays de la personne accueillie.

En offrant un toit aux demandeurs d'asile, JRS France leur permet de jouir d'une période de répit au milieu d'un parcours difficile et de se familiariser par infusion à des façons de vivre pour mieux intégrer la société française.

Le programme JRS Welcome a été pensé pour accueillir des personnes en demande d'asile. Mais le statut des personnes accueillies peut parfois changer en cours de séjour (une personne en demande d'asile peut obtenir la protection ou être déboutée du droit d'asile).

Quoiqu'il en soit, le contexte varie selon les antennes et nous invite à une forme de souplesse. Le programme accueille parfois des réfugiés statutaires.

En revanche il n'est pas adapté pour accompagner et accueillir des personnes déboutées ou des familles.



PHOTO © BILAL ZOBA

Un cadre pour ouvrir sa porte

L'accueil fait l'objet d'un accord préalable régi par de **bonnes pratiques**. Ce cadre, posé avec la personne accueillie dès l'entrée dans le réseau, permet de s'engager d'une manière réaliste, tout en acceptant les limites et les contraintes du programme.

Le programme offre une durée de repos et une mise à l'abri pouvant aller jusqu'à 9 mois, avec un changement de lieu d'accueil toutes les 4 à 6 semaines. Ce changement donne à l'accueilli un aperçu de la diversité des personnes vivant en France et de leurs manières de vivre. Ces quelques mois sont aussi une étape dans le parcours d'une personne accueillie : ce temps lui permet de se réapproprier sa vie, de faire des projets, de ne pas se couper de son rythme habituel et de retrouver une dynamique d'insertion culturelle et sociale.

Chaque personne accueillie bénéficie d'un **accompagnement individualisé**, lien indispensable entre elle et le ou les accueillants. L'accompagnateur assure un **suivi fraternel**, via une **rencontre régulière** avec la personne accueillie, pendant toute sa prise en charge dans le réseau.

PHOTO © JAWAD ALLAZKANI

Les bonnes pratiques d'accueil JRS Welcome

Fruit de plus de 10 années d'expérience, les bonnes pratiques du programme JRS Welcome ont été écrites au fur et à mesure des réussites et des difficultés de l'accueil. Elles sont comme une carte qui donne des orientations et des indications, résultat du travail des personnes qui ont déjà fait le chemin, et outils pour celles qui s'apprentent à le faire.

Fondements

- 1.** Le droit d'asile est "un droit ultime". Il est internationalement reconnu par la Convention de Genève de 1951 et est inscrit dans la Constitution française. En 2009, le Conseil d'État a consacré le droit au logement des demandeurs d'asile.
- 2.** La France ne saurait, sans se renier, refuser l'accueil des personnes qui viennent lui demander sa protection. Mais, faute de moyens suffisants mis par l'État pour répondre à ce besoin, une grande partie des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires ne se voient pas proposer de solution d'hébergement par les pouvoirs publics.
- 3.** La rue n'est pas un lieu d'accueil qui respecte la dignité des personnes ni celle de notre État. Outre leur besoin de sécurité, les demandeurs d'asile attendent le **respect de leur dignité et de leur liberté**.
- 4.** En France, plusieurs organisations se préoccupent depuis longtemps de la place faite aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. En concertation avec elles, nous nous proposons d'offrir, avec le programme JRS Welcome, une hospitalité à domicile aux demandeurs d'asile, dans l'attente qu'ils soient pris en charge par un centre d'accueil.



Bonnes Pratiques

Vivre l'altérité de manière concrète

1. Sans distinctions politiques, ethniques ou religieuses, nous nous regroupons en réseau pour mettre en œuvre l'hospitalité JRS Welcome.
2. La personne est accueillie sans considération de nationalité, d'ethnie, de religion, d'orientation sexuelle ou d'appartenance politique.

Travailler en équipe et en réseaux

3. L'hospitalité JRS Welcome est une **action commune** : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle, mais d'un réseau de personnes, familles et communautés.
4. L'hospitalité JRS Welcome commence dès que des bénévoles parviennent à se rassembler autour d'un projet suffisamment élaboré ; en particulier, en ayant trouvé, outre les futurs accueillants et les accompagnateurs, un groupe de personnes chargées d'assurer la coordination ainsi que les relations avec les associations et services partenaires. Chaque bénévole est le **maillon d'une chaîne**, non seulement dans le programme JRS Welcome, mais aussi avec les partenaires associatifs.
5. Des associations ou organismes partenaires discernent et orientent la personne accueillie vers le programme JRS Welcome. Dans la mesure du possible, ces structures assurent le suivi de ses démarches (administratives, juridiques ou sociales) tout au long de son accueil au sein du programme.

Ce fonctionnement a l'avantage de permettre aux accueillants d'offrir aux personnes accueillies une **relation bienveillante**, amicale, gratuite, libre et dégagée du questionnement sur leur parcours auquel elles sont constamment soumises. Tout le monde peut donc accueillir, sans être spécialiste de la demande d'asile.

Respecter la personne accueillie

6. Tous les acteurs de l'hospitalité JRS Welcome reçoivent leur hôte tel qu'il est, parfois ouvert, parfois replié sur lui-même.
7. Ils s'interdisent les questions qui peuvent être vécues comme intrusives. Ils acceptent de ne pas tout comprendre et gardent toujours à l'esprit que ces personnes, qui peuvent parfois être perdues, en détresse, ne se réduisent pas qu'à cela : elles possèdent aussi une grande force intérieure.
8. Les accueillants comprennent qu'il peut être difficile pour les personnes accueillies de parler de ce qui a pu les traumatiser, et acceptent que la mise en confiance prenne du temps. L'accueil à domicile, par des gestes qui expriment parfois plus que les discours et par le **tissage de liens rassurants**, encourage la personne accueillie à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours. Il ne s'agit en aucun cas d'assistantat.

Maintenir et faciliter l'autonomie des personnes accueillies et oeuvrer à la rencontre

9. L'hospitalité JRS Welcome a une visée : le maintien de l'**autonomie** de la personne accueillie.
10. L'hospitalité JRS Welcome est **gratuite** (aucune compensation matérielle ou financière) et privilégie les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté. L'accueillant n'a pas en charge de subvenir aux nombreux besoins de la personne accueillie (habillement, nourriture, déplacements, etc.).
11. L'hospitalité JRS Welcome est organisée par des personnes **bénévoles**. Son objectif est notamment d'ouvrir un espace de rencontre entre les habitants en France et les personnes déplacées par force. Elle n'a pas pour but de suppléer les déficiences de l'État, mais, au-delà du service rendu, de témoigner qu'il est possible de faire bouger les pratiques administratives pour améliorer la situation des personnes exilées en France.

Accepter un cadre et reconnaître nos limites

12. Le programme JRS Welcome est un réseau de personnes qui accepte ses limites : l'objectif de JRS Welcome n'est pas un accompagnement global des personnes, mais la possibilité de vivre une **expérience d'hospitalité réciproque**.

Toute aide ponctuelle, matérielle ou financière, est apportée via l'équipe de coordination ou l'accompagnateur, en veillant à ce qu'elle ne se transforme pas en dépendance ou en inconvénient pour la suite (ex. une personne qui ne vient plus manger dans un dispositif d'urgence où elle est inscrite, risque d'être rayée des listes). En cas de besoin, les accueillants sont donc invités à se tourner vers l'accompagnateur ou vers l'équipe de coordination pour en parler.

Entrer dans le cadre posé par le programme JRS Welcome facilite la rencontre et permet de rendre cet accueil pérenne, aussi modeste soit-il.



13. La personne accueillie par notre réseau est en demande d'asile ou réfugiée statutaire (la plupart du temps en situation régulière), majeure et sans enfants. Le programme JRS Welcome n'est pas adapté pour accueillir et accompagner les personnes déboutées du droit d'asile, les mineurs, les femmes avec enfants et les familles.

14. La personne accueillie est prise en charge par le programme JRS Welcome pour une durée limitée même si à son terme, aucune solution durable d'hébergement n'est offerte. Cette limite dans le temps est explicite et acceptée par tous dès le début. Malgré la difficulté d'une telle décision, l'expérience montre qu'elle préserve l'autonomie des personnes accueillies et qu'elle évite des situations d'immobilisme en provoquant souvent un réveil des dynamiques de recherche. Par ailleurs, elle évite au réseau local de se trouver préoccupé par des accueils interminables.

15. En attente d'une solution durable d'hébergement, la personne est prise en charge dans le réseau pour une **durée préalablement définie**, habituellement inférieure à 9 mois. Elle est accueillie successivement à domicile pour des séjours n'excédant pas 4 à 6 semaines dans chaque lieu de vie, même si tout se passe bien pour tous. Cette durée relativement brève n'empêche pas d'y vivre un vrai temps reconstituant. Tout au long de son passage dans le programme JRS Welcome, la personne accueillie bénéficie d'un **accompagnement bienveillant assuré**

par un **accompagnateur** unique : tierce personne médiatrice dans la relation accueillant-accueilli.

16. L'hospitalité JRS Welcome cesse impérativement dès que la personne accueillie se voit proposer par l'Etat un hébergement pérenne et il est donc important que cela lui soit clairement précisé dès son entrée dans le programme. Cela ne met fin ni aux relations amicales avec les personnes accueillies, ni aux collaborations avec les partenaires associatifs.

Le cadre JRS Welcome est important pour la sécurité et la pérennité des accueils. Prenant en compte des réalités nouvelles, ce cadre peut admettre **des exceptions** qui seront vécues comme telles. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes rencontrés par les personnes qui demandent la protection de la France, mais nous souhaitons, par l'hospitalité, les aider à porter ces difficultés sans que celles-ci ne les submergent. Nous proposons une hospitalité modeste, mais concrète. Celle-ci permet, grâce au réseau, que chacun puisse "faire son possible" et y trouver une joie communicative.

Tel le colibri, qui "faisant son possible" avec son petit bec, transporte l'une après l'autre des gouttes d'eau sur l'immense brasier et incite à la mobilisation générale qui finira par éteindre l'incendie, tous les bénévoles engagés dans l'hospitalité JRS Welcome sont conscients de la modestie de leur action, mais aussi de son immense portée.

Les personnes qui accueillent

Qui accueille ?

L'accueillant peut-être une famille, une colocation, une personne seule ou une communauté religieuse. Il adhère aux **bonnes pratiques d'accueil** du programme JRS Welcome : à ce titre, il propose que son foyer ou son logement soit un **lieu d'hospitalité** et d'accueil, avec la volonté d'y vivre une vraie **rencontre**.

Chaque lieu d'accueil est visité par une personne de l'équipe de coordination du programme JRS Welcome avant d'être accepté dans le réseau et d'accueillir quelqu'un.

Le principe de l'accueil rejette toute forme de discrimination. L'accueillant ne choisit pas le

profil de la personne qu'il reçoit ; cependant, en fonction des situations, il peut être souhaitable que la personne accueillie soit plutôt un homme ou plutôt une femme.

L'accueillant n'est pas responsable du suivi administratif de la personne accueillie, il peut ainsi **se concentrer sur l'accueil et la rencontre**. Les personnes accueillies peuvent être en situation de vulnérabilité : il est demandé aux accueillants de ne pas poser de questions personnelles aux personnes accueillies, sur leur parcours ou la raison de leur départ, dans le plus grand respect de ce qu'elles ont vécu, sans questionnements ni jugements sur le bien-fondé de leur démarche. Certaines questions peuvent être vécues comme intrusives et rappeler les interrogatoires des tortionnaires, des passeurs, des autorités. L'accueil a une dimension de gratuité qui implique d'accepter de ne pas tout comprendre, mais de maintenir une relation bienveillante. Tout cela encourage la personne accueillie à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours.

1. Ou bénéficiaire de la protection subsidiaire





Qui est accueilli ?

L'accueilli est **une personne en demande d'asile**, homme ou femme, majeure, en cours de procédure². Il accepte librement de s'inscrire dans le programme, et est ainsi considéré comme membre du programme JRS Welcome. Il respecte le cadre d'accueil proposé.

Il entre dans le réseau après avoir été présenté par une **association partenaire** qui le connaît, soit parce qu'il bénéficie d'un accompagnement administratif, juridique ou social, soit parce qu'il participe à une de ses activités (par exemple une activité socio-culturelle). Il peut aussi être introduit par un autre programme de JRS France.

Les personnes accueillies viennent notamment de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie ou encore du Proche et Moyen-Orient. Certaines parlent Français, d'autres Anglais, parfois ni l'un ni l'autre, mais la communication arrive toujours à s'établir.

Les besoins de santé des personnes accueillies sont dans la mesure du possible identifiés avant l'accueil. Si des problèmes de santé se manifestent au cours de l'accueil, il convient d'orienter la personne vers un médecin généraliste lorsqu'elle dispose d'une couverture maladie (PUMA). Si ce n'est pas le cas, certains hôpitaux publics proposent également des soins gratuits dans des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS). Pour toute question ou difficulté à ce sujet, il est conseillé d'en référer à l'accompagnateur et/ou à l'équipe de coordination, tout en veillant à respecter la confidentialité de la situation.

² Comme évoqué précédemment, les accueillis peuvent également être des personnes ayant obtenu la protection ; ou bien leur statut peut évoluer au cours de leur passage dans le programme JRS Welcome.

Quel type d'accueil est proposé ?

L'accueillant met à disposition de la personne accueillie, à titre gratuit et en fonction de ses disponibilités, une chambre indépendante pour une durée limitée (4 à 6 semaines) respectant le planning établi par la coordination.

Une convention est signée entre la coordination de l'antenne et la personne accueillie au début du séjour. Elle précise les règles du programme JRS Welcome et la date de fin d'accueil.

L'accompagnateur s'assure que l'accueillant et l'accueilli s'entendent sur des bases de vie commune telles que les rythmes de vie et les habitudes du lieu d'accueil (clés, horaires, utilisation des espaces communs, entre autres). Aucun travail ne peut être sollicité en échange de l'hospitalité, ce qui n'empêche pas d'inviter à participer aux tâches ménagères et à la vie commune. Selon le contexte, il est bon que la personne accueillie soit invitée à rester active dans ses démarches d'intégration. Cela implique qu'elle sorte pendant les jours de la semaine. Elle ne reste donc dans le lieu d'accueil en journée qu'après entente explicite avec l'accueillant. La personne accueillie ne reçoit pas sur place.

Le petit déjeuner est offert chaque jour. Et pour favoriser la rencontre, il est demandé de partager un dîner ensemble à minima une fois par semaine. Selon le contexte, d'autres repas ou temps conviviaux peuvent bien entendu être proposés, chacun devant se sentir libre d'accepter ou de décliner l'offre.

L'accueillant ne subvient pas aux besoins de la personne accueillie (habillement, santé, nourriture, déplacements pour ses démarches administratives, etc.). Aucune aide financière exceptionnelle ne peut être donnée par les accueillants. Si besoin, l'antenne JRS France ou une association partenaire peut apporter un soutien ponctuel. L'accompagnateur peut jouer là son rôle de médiation.

Comment est coordonné l'accueil ?

L'hospitalité JRS Welcome est une **action commune et concertée** : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle, mais d'un réseau de personnes, de familles, de communautés, d'accompagnateurs, d'associations et de partenaires.

La coordination locale assure le lien entre la personne accueillie et ses différents interlocuteurs : l'accueillant, l'accompagnateur et les associations partenaires. À ce titre, la coordination propose à un accueillant de recevoir une personne suivant un planning général respectant les disponibilités et les besoins des accueillis et des accueillants. Elle veille au bon déroulement des accueils. Pour cela, des contacts réguliers sont pris. Les accueillants sont invités à participer à la vie de l'association : temps de formation, de relecture, temps festifs, entre autres.

Chaque personne accueillie a un accompagnateur bénévole, homme ou femme, qui le suivra pendant toute la durée de sa présence au sein du programme JRS Welcome. L'accompagnateur permet **une continuité dans le processus d'accueil et d'intégration**, et facilite la relation et la rencontre avec l'accueillant : il prépare les arrivées et les départs. L'accompagnateur est un tiers, médiateur entre l'accueilli, l'accueillant et l'équipe de JRS France. Il développe une relation de compagnonnage et de confiance avec la personne accueillie tout au long du séjour. L'accompagnateur ne remplace pas l'assistant social ou juridique compétent pour les démarches administratives, mais il veille au bon déroulement du passage de la personne accueillie dans le réseau et au suivi de ses démarches, en lien avec le partenaire référent.

L'équipe de coordination reçoit le soutien de son chargé de mission, salarié de JRS France et de toute l'équipe nationale pour prendre du recul, être formée, faire réseau.

Les personnes accueillies

En cas de difficulté ?

Chaque accueil sera vécu différemment. Des expériences peuvent être très enrichissantes et réjouissantes, d'autres peuvent être plus laborieuses et perturbées par des incompréhensions ou de petites tensions. La durée limitée d'accueil est un garde-fou tant pour les difficultés, que pour éviter un attachement émotionnel trop fort. Le parcours des personnes ou les différences culturelles nous invitent à avoir le souci de bien communiquer et à chercher les moyens de se parler avec fraternité et franchise.

Pour tout incident, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place par JRS France. Cette procédure est communiquée aux bénévoles au moment de leur entrée dans le réseau et se trouve sur le site internet de JRS France. Elle indique la marche à suivre en cas d'incident. En outre, la PPA est une forte invitation à communiquer en cas de difficultés. L'accueillant comme l'accueilli ne sont pas seuls dans l'accueil : un réseau est là pour les soutenir !

En cas de difficulté particulière ou de manquement au respect du cadre posé par le programme JRS Welcome, la coordination est en mesure, en fonction du besoin, de mettre fin immédiatement à la période d'accueil. La coordination gère alors la fin de la période d'accueil et les solutions à proposer à la personne accueillie selon la situation.

La personne accueillie est assurée par la couverture Responsabilité Civile de JRS France. En cas d'accident ou de sinistre causé par elle, l'assurance pourra couvrir les frais occasionnés.



PHOTO © BILAL ZOBA

Pour entrer dans le réseau

Le programme JRS Welcome s'adresse aux demandeurs d'asile³, hommes et femmes, majeurs isolés. Le réseau n'accueille ni les mineurs, ni les familles, ni les personnes déboutées du droit d'asile⁴ bien que les personnes accueillies puissent être déboutées en cours d'accueil.

Pour pouvoir intégrer le programme, il faut donc être en demande d'asile, à la recherche d'un hébergement ou en attente de place dans un des dispositifs nationaux d'accueil, et être accompagné par une association ou connu d'une tierce personne qui orientera vers le programme et qui se chargera, dans la mesure du possible du suivi de la personne accueillie tout au long de sa présence au sein du réseau.

³. Comme évoqué précédemment, les personnes accueillies peuvent également parfois être des personnes ayant obtenu la protection ; ou bien leur statut peut évoluer au cours de leur passage dans le programme JRS Welcome.

⁴. Pour approfondir les particularités de l'hébergement selon les personnes accueillies, la lecture de *L'hébergement des migrants en Église* du Secours Catholique est une très bonne aide.

L'accueil est temporaire

Le programme JRS Welcome propose de passer quelques semaines chez des personnes qui vivent en France (Françaises ou non), en fonction de leurs disponibilités. La durée totale de l'accueil est fixée par l'antenne locale et peut aller jusqu'à 9 mois. Cette limite dans le temps est explicite et acceptée par tous dès le début. Pendant son séjour chez les accueillants (qui ont tous été rencontrés par l'association), la personne accueillie est encouragée à continuer ses démarches afin de trouver une solution permanente d'hébergement.

L'accueil est de **courte durée** : les séjours n'excèdent pas 4 à 6 semaines dans chaque lieu. La durée est précisée avant chaque accueil. L'hospitalité est temporaire, car les accueillants ont d'autres engagements et ne peuvent recevoir en permanence. Où qu'ils habitent (en centre-ville, en périphérie, à la campagne), il y a toujours des possibilités pour se déplacer de façon autonome. En général, l'accès aux domiciles se fait via les transports en commun⁵. C'est une opportunité pour les personnes accueillies, de découvrir leurs **différents modes de vie** et codes culturels, rencontrer plusieurs personnes, **élargir leur réseau**, etc.

En cas de difficulté ou d'incident, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place. Cette procédure est communiquée au moment de l'entrée dans le réseau. C'est une démarche à suivre en cas de problème et une forte invitation à parler en cas de difficultés. Le réseau est là pour soutenir chacun et chacune !

Rencontrer l'accompagnateur

Un accompagnateur, **bénévole** de JRS France, est aux côtés de la personne accueillie durant toute la durée de son accueil au sein du programme. La première rencontre est organisée en présence d'un membre de l'équipe de coordination de l'association. L'accompagnateur est présent à chaque changement de lieu d'accueil, afin de faciliter la rencontre avec de nouvelles personnes accueillantes.

L'accompagnateur est à l'écoute de la personne accueillie, selon son désir et en fonction de ses disponibilités, pour :

- » discuter de sa situation, de ses soucis, de ses projets.
- » discuter de son séjour chez la personne qui l'accueille, de ses interrogations, demander à l'accompagnateur de servir de médiateur en cas de problème.
- » demander de l'aide pour les détails pratiques de la vie en France.
- » passer du temps, faire des sorties culturelles, visiter la ville.

L'accompagnateur est là pour **accompagner** la personne accueillie, l'aider dans son intégration et donner des conseils, mais il n'a pas pour mission de faire le travail d'un intervenant social ou d'un avocat. Il faut donc s'assurer d'un accompagnement extérieur au réseau JRS France...

L'accompagnateur et l'accueilli sont invités à se rencontrer régulièrement. Ils fixent leurs rendez-vous ensemble, par exemple d'une semaine à l'autre.

⁵ Si tel n'est pas le cas, un système de covoiturage est mis en place dans la mesure du possible.



PHOTO © MOHAMMAD ELITHY

Habiter en France

Il s'agit donc d'être hébergé chez des personnes qui vivent en France, ce qui va permettre de se familiariser avec la langue, la culture et les manières de vivre en France, de partager des moments conviviaux.... Les personnes qui accueillent n'offrent pas de prise en charge globale. Ainsi, après le petit déjeuner qui est proposé tous les matins, la personne accueillie est invitée, lorsque c'est possible, à ne pas rester dans le lieu d'accueil, sauf entente explicite avec l'accueillant (et les périodes de grande fatigue). En effet, durant la journée, en plus des démarches administratives, la personne accueillie est

invitée à rester active à plusieurs niveaux : rechercher un hébergement, participer à des activités⁶ ou à des initiatives citoyennes, assister à des cours de français, ou encore être bénévole dans d'autres associations...

Afin que l'accueil se passe dans les meilleures conditions, la personne accueillie s'engage à :

- » **partager un dîner en commun** : les personnes qui accueillent proposent au minimum un repas par semaine, et d'autres proposent davantage. Ce rythme est défini dans chaque lieu d'accueil et la personne accueillie a le choix de partager ou non les autres dîners proposés.
- » s'accorder avec la ou les personnes pour les horaires, les repas, les clefs du domicile et l'usage des espaces communs. Les accueillants sont informés des restrictions alimentaires notamment religieuses des personnes qu'elles accueillent, mais ne sont pas obligés de cuisiner en fonction.
- » de respecter les **rythmes de vie du lieu**, et notamment ne pas rentrer ou téléphoner après 23h.
- » prévenir en cas d'absence ou de retour tardif exceptionnel.
- » ne pas recevoir sur place.
- » ne pas demander d'aides financières ou matérielles aux personnes qui accueillent (toutes ces personnes sont bénévoles, elles ne reçoivent aucune aide financière pour accueillir).

⁶ Par exemple JRS Jeunes : Paris, Dijon, Clermont-Ferrand, Nantes, Marseille, Chambéry, Lyon, Limoges, Grenoble et Toulouse.

La fin de séjour

La fin de séjour peut résulter de plusieurs situations.

Affectation dans d'autres établissements

L'accueil dans le réseau cesse lorsque la personne obtient une place au sein du Dispositif National d'Accueil (CADA ou HUDA) ou une autre proposition d'hébergement/ logement stable. Cela ne met cependant pas fin aux relations amicales avec les membres de JRS France et il est toujours possible de continuer à participer aux activités, de rencontrer d'anciens accueillants...

Fin du temps prévu pour l'hospitalité JRS Welcome

L'accueil dans le programme cesse à la date prévue dès le départ, raison pour laquelle les personnes accueillies sont invitées à être actives dans la recherche d'hébergement pérenne tout au long du programme. Au moment de quitter le dernier lieu d'accueil, la personne accueillie quitte également le programme JRS Welcome. Cela ne veut pas dire que les liens sont rompus avec les membres de l'équipe. L'accompagnement à JRS France peut se poursuivre un temps si besoin et les liens avec l'accompagnateur et les accueillants peuvent continuer. De même, les anciens accueillis seront toujours invités aux soirées et aux sorties organisées par l'antenne tout au long de l'année.

Les membres du programme seront heureux de recevoir des nouvelles et de rencontrer les anciens accueillis de temps en temps pour le plaisir de se retrouver et également pour les aider à faire le point sur l'évolution de leur situation, si besoin.

Renvoi

Le non-respect des règles peut conduire à un renvoi du programme JRS Welcome, notamment en cas de :

- » comportement inapproprié.
- » consommation excessive d'alcool.
- » consommation de drogues.
- » découchage trop fréquent chez les accueillants.
- » refus de rencontrer l'accompagnateur.

Les personnes qui accompagnent

L'accompagnateur, membre de JRS France, assure une relation continue avec la personne accueillie.

Le rôle de l'accompagnateur est précis et la manière de cheminer avec la personne accueillie est très importante. Bien entendu, ce rôle varie en fonction du contexte local. L'idée essentielle : l'accompagnement est un chemin réciproque.

C'est une relation de compagnonnage dont l'objectif est l'hospitalité et le maintien de l'autonomie de la personne accueillie. L'accompagnateur est un référent pour des personnes de passage...

“L'aide n'est pas matérielle (à part la recherche de solutions pratiques : comment acheter des tickets de métro...), mais plutôt morale : encourager, stimuler, donner des pistes, utiliser son réseau. L'accompagnement participe, avec la volonté de JRS France, à faire se rencontrer des personnes.”

Anne,
accompagnatrice au sein de JRS France

Comment devenir accompagnateur ?

Une personne souhaitant devenir accompagnateur rencontre un membre de l'équipe de coordination, ou toute l'équipe. Après discussion, la personne est acceptée (ou non) comme accompagnateur et il lui est alors proposé de devenir l'accompagnateur d'une personne déplacée par force, le temps de son accueil dans le programme JRS Welcome. L'accompagnateur assure une médiation et une continuité dans l'accompagnement de la personne accueillie, tout au long de son passage de lieu d'accueil en lieu d'accueil.

“L'accompagnement, c'est aussi une invitation à rencontrer les familles qui accueillent, et à tout mettre en œuvre pour qu'elles vivent leur expérience d'hospitalité comme s'inscrivant dans un travail d'équipe avec les bénévoles et salariés de JRS. Cela implique, pour l'accompagnateur, de bien faire le lien entre la famille et JRS France, afin que les informations circulent de façon fluide.”

Pierre Louis, accompagnateur au sein de JRS France

PHOTO © JAWAD ALLAZKANI



Pour qui ?

L'accueil concerne une personne accueillie au sein du programme JRS Welcome, connue et rencontrée par l'équipe de coordination et suivie parfois par un intervenant social et/ou par une association partenaire. À défaut, l'accompagnateur peut toujours contacter l'équipe de coordination ou l'équipe nationale pour obtenir un soutien. Cette personne accueillie a choisi d'entrer dans le programme et accepte de se lancer dans cette relation d'accompagnement. L'accompagnement est un garde-fou à l'instauration d'un rapport trop exclusif entre la personne accueillie et les accueillants. Le refus de cette relation d'accompagnement entraîne la fin de séjour de la personne accueillie.

“Confier un accompagnement pour un temps donné dans un cadre donné évite des phénomènes d'attachement, de fusion, de toute puissance. Nous faisons un bout de chemin ensemble, pas plus.”

Béatrice, accompagnatrice au sein de JRS France

Comment se déroule l'accompagnement ?

Démarrage

Au début de l'accompagnement, les rencontres ont lieu au minimum 1 heure par semaine, si possible dans un lieu neutre. Par la suite, en l'absence de tout problème particulier, le contact entre l'accompagnateur et la personne accueillie se poursuit au rythme d'une fois par semaine ou à un rythme choisi en fonction des personnes accompagnées et des disponibilités de chacun.

“Au démarrage, il faut accepter de prendre du temps pour que la confiance s'établisse.”

Béatrice,
accompagnatrice au sein de JRS France



Les changements de lieux d'accueil

L'accompagnateur est présent lors de l'arrivée de la personne accueillie chez ses premiers accueillants et à chaque changement de lieu d'accueil. L'accompagnateur assure le passage d'un lieu d'accueil à l'autre avec la personne accueillie (il s'agit d'être attentif à tous les moments de transition).

“Il est bon pour l'accompagnateur d'appeler régulièrement les familles, même si elles peuvent avoir une grande expérience de l'accueil ! Chaque situation est unique, elles peuvent avoir besoin de se confier sans oser appeler.”

Anne, accompagnatrice au sein de JRS France

Au quotidien

Tout ce qui contribue à l'ouverture et à la diversité culturelle est positif. Il s'agit d'écouter la personne accueillie qui découvre la vie de famille en France, d'échanger sur ses émerveillements et ses frustrations et d'assurer une médiation avec les accueillants. L'accompagnateur peut prendre des initiatives comme inviter la personne accueillie au cinéma, à un pique-nique, à une exposition, etc.

Si la personne accueillie pose des questions précises sur les démarches à faire, le rôle de l'accompagnateur n'est pas d'y répondre lui-même, mais de l'orienter vers des structures existantes. L'accompagnateur est là pour construire des passerelles. Par exemple, si la personne souhaite prendre des cours de français, l'accompagnateur ne donnera pas des cours lui-même, mais montrera comment chercher des associations vers lesquelles s'orienter. L'objectif reste toujours d'aider la personne accueillie à maintenir ou à acquérir une autonomie maximale et à disposer des leviers les plus diversifiés possibles. Il s'agit d'éviter un assistantat global.

- **Tout cela se vit avec des trésors de créativité si le demandeur d'asile ne parle que sa langue maternelle...**
- **Points de vigilance sur la liberté de la personne accueillie et celle de l'accompagnateur :**
 - Il se peut qu'au cours du compagnonnage naisse une relation d'amitié.
 - Il se peut aussi que la relation s'arrête à la fin de l'accueil, marquant la fin de séjour au sein du programme.
 - La fonction première de l'accompagnateur est d'abord d'accompagner.

L'accompagnateur ne se substitue pas au travailleur social, mais il peut être intéressant qu'il ait une connaissance de base de la demande d'asile. Cette connaissance est donc souhaitable mais non nécessaire. À ce titre, JRS France propose des formations pour acquérir les bases juridiques de la demande d'asile.

Il se peut que le rythme initial d'une heure par semaine convienne, il se peut aussi qu'il soit trop régulier ou pas assez. Il est attendu que l'accompagnateur s'adapte aux besoins de la personne accueillie et réciproquement.

“Parfois, on est un peu impuissant lorsqu'on essaie de comprendre la situation juridico-administrative des personnes accompagnées, et ce ne serait pas mal d'avoir plus d'armes pour bien comprendre...”

Pierre Louis, accompagnateur au sein de JRS France

Pour tout incident ou difficulté, une Politique de Protection des Acteurs (PPA) est mise en place. Cette procédure est communiquée à l'accompagnateur à son entrée dans le réseau. Elle indique la marche à suivre en cas d'incident. En outre, la PPA est une forte invitation à communiquer en cas de difficultés. L'accompagnateur n'est pas seul dans son engagement bénévole : un réseau est là pour le soutenir !

Fin de l'accompagnement

L'accompagnement arrive à son terme à la fin du séjour JRS Welcome. S'il y a un commun désir de continuer la relation de compagnonnage, celle-ci sort du cadre du programme et l'équipe de coordination n'est alors plus référente en cas de besoin.

“Mes deux expériences d'accompagnement me laissent à penser qu'il peut y avoir des attitudes différentes lors de la fin de l'accueil au sein de JRS Welcome. Pour un demandeur d'asile, après la date de fin d'accompagnement fixée par JRS France, nous avons gardé un contact régulier et je l'ai aidé à parfaire son français en lui trouvant un professeur bénévole et en lui donnant également moi-même des cours de soutien. Un lien régulier a repris mais dans un contexte différent. Pour une jeune femme que j'avais accompagnée, très autonome, à la fin de son séjour JRS Welcome, nous ne nous sommes contactées qu'une fois et tout va bien. Je reprendrai de ses nouvelles mais s'il y a aucune difficulté je n'irai peut-être pas au-delà.”

Béatrice,
accompagnatrice au sein de JRS France

Quels que soient les événements ou les décisions prises par la personne accueillie, l'accompagnateur est invité à ne pas juger, mais à proposer un accompagnement stable. En cas de problèmes, l'accompagnateur doit prendre contact avec l'équipe de coordination. Il est également demandé à l'accompagnateur de ne pas poser de questions à la personne accueillie sur son parcours et sur les raisons de son départ de son pays d'origine. La confiance se construit petit à petit, il arrive que la personne accueillie se confie, comme elle peut aussi souhaiter ne pas en parler.

Il importe donc de veiller à ne pas être trop entreprenant : par exemple, il n'est pas nécessaire d'appeler la personne accueillie tous les jours ! Mais en veillant aussi à ne pas laisser le temps passer sans prendre de nouvelles et en évitant de s'improviser « psychologue ».

“Je crois que ce qui me marque avec Myriam, c'est que j'aimerais faire plus pour elle, mais je dois aussi accepter que Myriam ne soit pas forcément prête à être aidée ou convaincue pour certaines choses... Je pense qu'il faut également trouver le juste équilibre entre conseil, amitié et de temps en temps les recadrages nécessaires pour certaines personnes accueillies.”

Marine,
accompagnatrice au sein de JRS France

Dans la mesure où c'est l'équipe de coordination qui met en contact la personne accueillie avec l'accompagnateur, et que cette équipe est également bénévole, il est nécessaire pour l'accompagnateur de répondre aux courriels, mais aussi de donner des nouvelles spontanément.

Réciproquement, l'équipe de coordination est engagée envers l'accompagnateur qui n'est pas seul ! Il peut compter sur l'équipe de coordination de l'antenne JRS France, qui elle-même compte sur l'appui des responsables de l'association au niveau national. L'équipe de coordination anime des temps de relecture à destination des accompagnateurs pour qu'ils puissent prendre du recul quant à leurs expériences et que ces dernières bénéficient à tous le réseau.

“Pour moi l'accompagnement c'est avant tout une rencontre. C'est une vraie relation qui se fait au fil des mois : voir chaque semaine quelqu'un et être présent pour cette personne. Il ne faut pas oublier que l'on fait avant tout cela pour la personne concernée et pas pour nous, et ainsi apprendre à être réellement présent avec la personne accueillie.”

Camille,
accompagnatrice au sein de JRS France

L'importance d'une équipe de coordination

Organiser l'accueil de personnes en demande d'asile n'est pas aisé, mais quelle belle aventure ! Elle naît souvent d'un élan de générosité ou de la volonté de se mettre en action à force d'entendre et de percevoir les conditions dans lesquelles vivent les exilés en France.

Pour se mettre en route, il est nécessaire de réaliser que l'accueil doit se faire à plusieurs, en équipe, pour ne pas s'épuiser, pour avoir des ressources diverses, pour porter la responsabilité ensemble : **“Seul on va vite, à plusieurs on va plus loin !”**

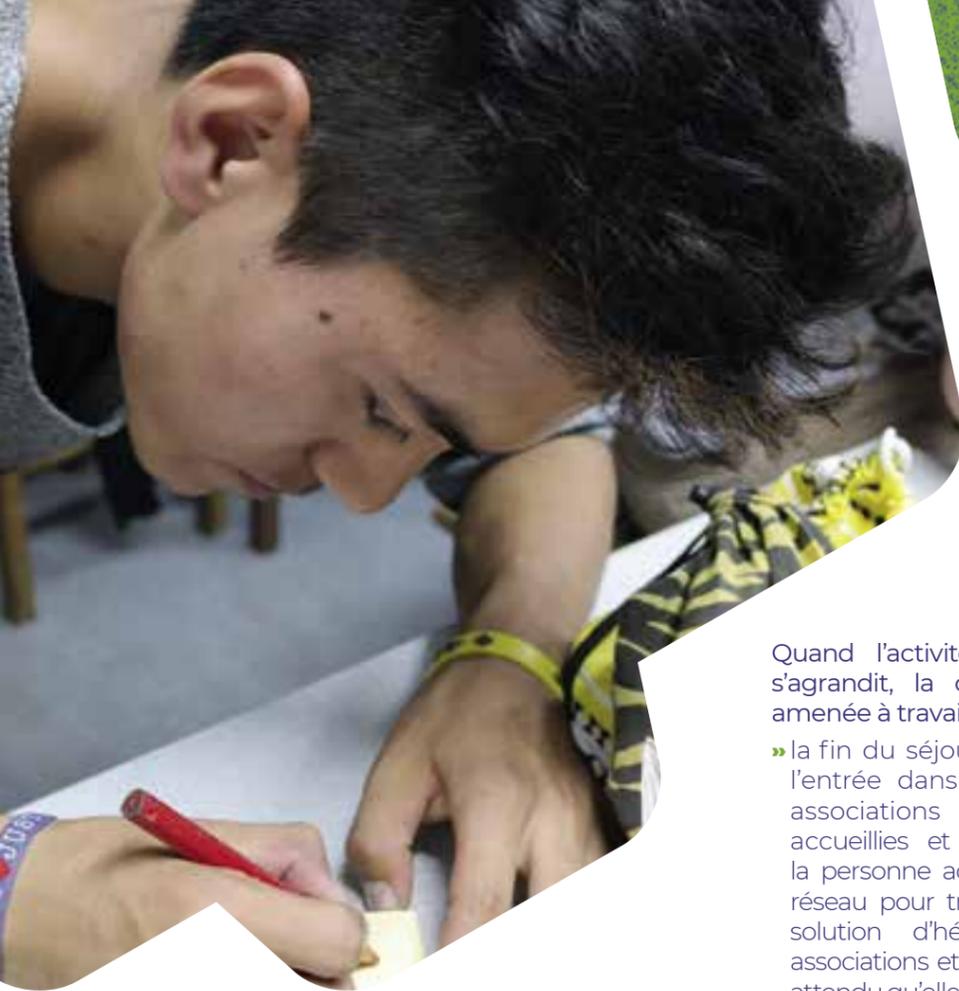
L'expérience nous montre que lorsque l'accueil est porté par une équipe, en partenariat avec toutes les structures complémentaires, les fruits récoltés sont nombreux ! Pour un accueil durable, se lancer à plusieurs est un gage de réussite.

Voici des pistes de responsabilités à se répartir au sein d'une antenne JRS France

L'équipe de coordination est invitée à se réunir périodiquement, au rythme voulu et en fonction des besoins qui se font ressentir. Pour commencer, il est bon d'être au minimum 3 à 4 personnes et de faire grandir l'équipe au fur et à mesure que le réseau local se développe.

Cette équipe a pour mission de faire vivre le réseau pour

- » les personnes accueillies : organiser les entretiens d'accueil, donner son accord pour un nouvel accueil, valider les fins de séjour en lien avec l'accompagnateur et préparer des temps de relecture.
- » les accueillants : organiser le 1^{er} entretien avec les accueillants pour donner son accord pour qu'ils puissent accueillir, centraliser les informations sur les accueillants, gérer le planning d'accueil, organiser les accueils en vue des vacances scolaires, préparer des temps de relecture.
- » les accompagnateurs : les rencontrer et les former, communiquer régulièrement avec eux pour veiller au bon déroulement des accueils, leur proposer des temps de relecture.
- » les partenariats : aller à la rencontre du tissu associatif et institutionnel local, entretenir les liens, établir un annuaire de tout ce qui est proposé par d'autres structures et associations pouvant soutenir l'autonomie des personnes accueillies, partager les informations utiles à tous.
- » le lien avec JRS France : faire remonter les questions, les besoins, les réussites et les échecs, rendre compte de l'activité au chargé de mission référent, qui se déplacera une à deux fois par an pour visiter votre réseau.
- » les incidents : gérer les difficultés qui peuvent survenir en s'appuyant sur la Politique de Protection des Acteurs (PPA). L'équipe de coordination est responsable de s'assurer que tous les acteurs soient au courant de l'existence de la PPA. Elle indique la procédure en cas d'incidents/difficultés et invite à communiquer afin qu'aucun des acteurs ne soit seul face à une problématique délicate, voire grave : le réseau est là pour soutenir chacune et chacun.



Quand l'activité évolue et que le réseau s'agrandit, la coordination peut aussi être amenée à travailler sur les questions suivantes :

- » la fin du séjour : gérer la fin du séjour dès l'entrée dans le réseau (en lien avec les associations partenaires, les personnes accueillies et les accompagnateurs), inviter la personne accueillie à mobiliser son propre réseau pour trouver à la fin de l'accueil une solution d'hébergement ; rappeler aux associations et institutions partenaires qu'il est attendu qu'elles coopèrent quant à la recherche d'une solution d'hébergement alternative (l'accompagnateur rappelle également à la personne accueillie l'échéance de son accueil au sein du programme JRS Welcome).
- » administration et trésorerie : gérer la base de données, gérer les finances, récupérer les justificatifs des dépenses, les transmettre au siège, signer les chèques.
- » intégration⁷ : rassembler et diffuser les informations sur les possibilités de travail ou de bénévolat, coordonner les cours de français si cela est organisé au sein de l'antenne.

⁷ Des programmes spécifiques existent au sein de l'association JRS France. Pour en savoir plus, contacter JRS France au 01 44 39 48 19.

⁸ Pour en savoir plus et avoir plus de détail dans l'organisation de telles activités, contacter JRS Jeunes Paris.

- » animation et action collective⁸: organiser des activités culturelles, touristiques, sportives, etc. avec tous ceux qui le souhaitent (accueillants, accueillis, accompagnateurs, étudiants, etc.) sur la base de relations hospitalières (activités qui ne sont pas, dans la mesure du possible, organisées exclusivement POUR les exilés, mais AVEC eux, et pour tous ceux qui souhaitent y participer).
- » communication externe et interne : répondre à la presse, faire vivre le réseau local par des nouvelles de temps en temps, utiliser et demander l'adaptation des supports mis à disposition par JRS France, etc.
- » suivi social et administratif (dans la mesure du possible, avec des personnes ayant travaillé auprès des demandeurs d'asile ou sur des postes de travailleurs sociaux) : répondre aux questions des membres, orienter les personnes vers les bonnes structures, veiller à ce que les membres du réseau ne s'engagent pas sur un accompagnement global des personnes, mais aient le réflexe de se tourner vers les professionnels ou les associations spécialisées dans l'accompagnement juridique, administratif et social.

Il y a des villes où le réseau se constituera de quelques accueillants et tout ce qui est écrit ci-dessus n'est pas à prendre en compte, d'autres villes ou territoires à l'inverse dépasseront le niveau d'organisation décrit ci-dessus... Ceci a seulement pour but d'ouvrir le champ des possibles et d'exprimer notre soutien aux bénévoles.

PHOTO © JRS FRANCE

Presentation of the jrs welcome program

JRS Welcome is a network of families, roommates, single persons and religious communities who welcome an asylum seeker into their home on a temporary basis. The program offers reciprocal hospitality: an opportunity for both parties to experience mutual discovery and exchange around their cultures. While sharing the daily life of people who live in France, the welcomed person can get accustomed to the country and the different ways of living there.

To enter the program

The JRS Welcome program is intended for **adult asylum seekers**, both men and women, who are isolated. Our network is not open to minors (see page on minors), families, or persons who have been denied the right of asylum.

To enter the program, therefore, you must:

- » be an asylum seeker.
- » either be looking for a place to stay or awaiting a place in one of the national welcome programs.
- » be accompanied by an association or known to a third person who is responsible for you, and who will remain with you throughout your presence in the JRS Welcome program.

The welcome is temporary

JRS Welcome offers to spend several weeks in the home of people who live in France, depending on their availability.

The length of the stay in the JRS Welcome program is between three and nine months. This limit is explicit and accepted by all from the beginning. During the stay in various homes (all visited by a member of the association), it's important to continue to search for permanent housing, but there is no longer a need to rely on structures for emergency housing (such as "115"). The person will stay with each host for 4 to 6 weeks maximum. The precise length is determined before each stay. The hospitality is **temporary**, as the host families have other commitments and cannot offer a permanent welcome. Wherever the person may be welcomed (city center, suburbs or further away), there are always possibilities to move around independently. In general, the home will be accessible by public transportation.

In this way, the hosted person will be able to discover the **different ways of living** and the cultural "codes" of life in France, meet a variety of people, broaden their network of support, etc...

Meet with a “tutor”

A tutor or buddy will accompany the welcomed person throughout the program. They are a JRS France **volunteer**, who will be present every time the welcomed person has to change hosts, in order to facilitate the arrival.

The buddy is a person with whom the welcomed person can:

- » talk about the situation, concerns, hopes and plans of the person.
- » talk about the life with the hosts; the buddy can serve as an intermediary in case of any problems or questions.
- » help you regarding practical details of life in France.
- » spend time, organize cultural outings, visit the city, etc.

The buddy is available for advice, but they do not replace the social or legal assistants, who remain the sole people responsible for the ongoing administrative processes.

At first, the welcomed person and their buddy are encouraged to meet regularly, and to organize each meeting together – for example and to start with, from one week to another.

Live in France

Once again, staying with people who live in France can help getting accustomed to the language, culture and ways of living in France. It's an opportunity to share social time together.

Breakfast will be provided each morning, and after that, when possible, the welcomed person is encouraged to leave the house (except when great rest is needed).

The welcomed person should continue to look for stable housing. They can also participate in cultural activities or in initiatives offered through various organisations, take a French course, or even be a volunteer in associations.

Assignment to other establishments

The participation in the program ends when the welcomed person obtains a place in CADA (Housing Center for Asylum Seekers), HUDA (Emergency Housing for Asylum Seekers) or a room in public housing (“hotel social”). This, however, does not end the friendly relationships with JRS France.

So that the stay in each home goes as well as possible, the welcomed person is committed to the following:

- » to share at least **one dinner per week**. The hosts will offer at least one meal each week, some will offer more. It is the decision of the welcomed person to share, or not, any additional meals proposed.
- » agree with the hosts on the schedule of the house, meals, the keys to the house, and the use of common spaces. Host families will be told about any food restrictions but will not have to cook accordingly.
- » **respect the rhythm of the home**, with particular attention to coming home before 11pm and avoiding using the phone after that time.
- » alert the hosts in case of late return and exceptional absence.
- » no invitation of guests at the house itself.
- » no possibility for financial or material aid from the hosts.

End of Hospitality

The participation in the program ends at the end date established at the entry in the JRS Welcome program. The welcomed persons are encouraged to be active in the search for stable housing all throughout the program.

Leaving the final house is leaving the JRS Welcome program as well.

Of course, this does not mean all relations ends, and people who used to be welcomed will still be invited to events and activities. They can maintain contacts with the former buddy and hosts. Members of JRS France will always be glad to have some news and see them, from a simple chat to helping them figure out the next step.

Expulsion from the JRS Welcome program

Failure to respect the rules can lead to expulsion from the program, notably in cases of:

- » inappropriate behavior.
- » abuse of alcohol.
- » drug use.
- » too frequently spending the night somewhere else.
- » refusal to meet with the buddy.



PHOTO © CAROLINE CHEVALIER POUR TÉLÉRAMA

Charte JRS France

Fondements

1. JRS France est une association régie par la loi 1901, reconnue d'intérêt général.
2. JRS France est rattaché à JRS International (Jesuit Refugee Service)⁹, Organisation Non Gouvernementale internationale catholique, fondée en 1980 par les Jésuites.
3. JRS ne fait pas de prosélytisme religieux mais travaille dans la diversité avec des personnes de toutes religions, origines etc. Chacun assume son identité et ses convictions propres, les différences ne sont pas gommées mais acceptées et respectées.
4. Sa mission est d'accompagner, servir, défendre toutes personnes déplacées de force¹⁰

Action

Accompagner

L'action de JRS France favorise l'intégration des personnes déplacées de force. Elle veille à ne créer aucune dépendance envers la structure ou les personnes accompagnantes et à assurer leur autonomie dans la société.

JRS France travaille en réseau avec des associations ou organismes partenaires.

Servir

L'action de JRS France privilégie les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté. Elle est gratuite. En particulier, l'hospitalité se pratique sans compensation matérielle ni financière.

Défendre

L'action de JRS France ne vise pas à suppléer les défaillances de l'Etat. Au-delà du service rendu elle témoigne qu'il est possible de faire bouger notre société pour améliorer la situation des personnes déplacées de force. JRS France mène des actions de plaidoyer auprès des responsables publics.

Principes

1. JRS France donne priorité aux situations où les besoins sont les plus grands et non pris en charge par les autres partenaires.
2. L'action de JRS France est mise en œuvre par un réseau de bénévoles et salariés, conscients de leurs limites et de la modestie de leur action.
3. Tous les acteurs de JRS France accueillent et accompagnent, telles qu'elles sont, les personnes déplacées de force dont ils respectent la liberté, la culture et la situation. Ils acceptent de ne pas tout comprendre de leur histoire.
4. Les acteurs de JRS France pratiquent la relecture d'expériences pour reconnaître les réussites comme les échecs afin d'ajuster leurs décisions.

⁹. Service Jésuite des Réfugiés

¹⁰. Cette expression, utilisée par le HCR et par JRS International, englobe notamment les demandeurs d'asile et réfugiés.

Partenaires



GIDE
PRO BONO



f
t
y
in

Soutenez-nous par un don
sur www.jrsfrance.org

12 rue d'Assas
75006 PARIS
secretariat@jrsfrance.org
01 44 39 48 19

**Il nous reste à vous
remercier chaleureusement,**
car ce guide est le fruit des nombreux
partages que nous avons eus ensemble.
Il nous permet ainsi de rendre compte
du dynamisme heureux qui habite JRS France
et de participer à sa diffusion. Il est temps d'ouvrir
notre porte et de participer à une société
qui se laisse éclairer par celles
et ceux qu'elle reçoit.

